



« J'Accuse... »

Protection, santé, sécurité, temps de travail des sapeurs-pompiers :

"J'Accuse...!"

- les gouvernements successifs depuis 2001 **de ne pas avoir pris en considération la réglementation européenne** en matière de protection, de santé et de sécurité au travail des sapeurs-pompiers ;
- les gouvernements successifs depuis 2001 **d'avoir ainsi mis en danger délibérément les sapeurs-pompiers professionnels** dans le cadre d'un temps de travail incompatible avec les exigences minimales de sécurité ;
- les lobbies internes à la profession de mentir sur ces sujets et d'être les relais des acteurs politiques qui ont décidé d'enfermer notre soi-disant modèle de sécurité civile dans une stricte logique comptable !

Refonte destructrice de la filière sapeurs- pompiers :

"J'Accuse...!" également :

- la coalition syndicalo-associative DASC (CFTC-SNSPP, FO, UNSA, CFE CGC avenir secours, FNSPF) autoproclamée majoritaire, **de détruire la filière des sapeurs-pompiers professionnels à une seule fin comptable**, l'effort de maîtrise des dépenses publiques étant la clé de voute de cette réforme inique !

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

- les représentants d'Avenir Secours de **cache** le désastre qu'ils ont consenti par compromis sur le dossier de refonte de la filière des sapeurs-pompiers qui travaillent « bottes aux pieds », dans le but de mieux assoir les privilèges de certains sapeurs-pompiers Avenir Secours «qui ne font rien » ! (cf. communiqué Avenir Secours, CNSIS du 14 décembre 2012)

- le gouvernement, le Ministre VALLS, de nous avoir délibérément et honteusement menti, en affirmant que la clause de revoyure devait permettre à l'intersyndicale majoritaire CGT-CFDT-FA/SPP-PATS associés à SUD de revoir les nombreux écueils générés par une refonte inaboutie et incohérente.

"J'Accuse...!" enfin :

- le Président de la CNSIS et certains élus y siégeant, la DGSCGC, des dirigeants de SDIS, les syndicats inféodés de désigner coupable la Fédération Autonome SPP-PATS **de vouloir casser les attributions de logements par nécessité absolue de service aux seuls sapeurs-pompiers qui travaillent « bottes aux pieds » et ce, malgré la réglementation nationale en vigueur qui l'autorise ;**

- le Président de la CNSIS et certains élus y siégeant, la DGSCGC, des dirigeants de SDIS, les syndicats inféodés de désigner coupable la Fédération Autonome SPP-PATS **de vouloir casser les gardes de 24 heures** pourtant conformes à la réglementation européenne.

- le Président de la CNSIS et certains élus y siégeant, la DGSCGC, des dirigeants de SDIS, les syndicats inféodés de désigner coupable la Fédération Autonome SPP-PATS **de vouloir faire respecter le droit européen relatif à la protection, la santé et la sécurité de tous les sapeurs-pompiers.**

Les Autonomes